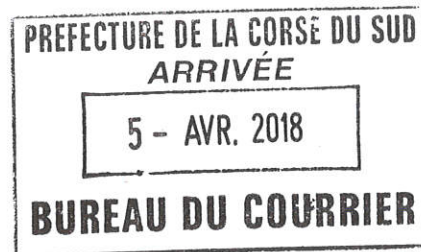




REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. BASTELICA à M. LUCIANI, Mme SIMONPIETRI à M. CIABRINI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du mardi 27 mars 2018

Délibération N°2018/34

Adoption du budget primitif 2018- Budget annexe du
stationnement

Monsieur le maire expose à l'assemblée:

La loi MAPTAM du 27/01/2014 et la loi NOTRe du 07/08/2015 modifient les conditions de mise en place d'une politique de stationnement payant. Cette réforme, dite de « dépenalisation » ou de « décentralisation » du stationnement payant, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Auparavant le stationnement était lié à l'exercice d'un pouvoir de police et son non-paiement immédiat entraînait une infraction pénale (amende de 17€). La nouveauté réside dans le fait que l'utilisateur ne s'acquitte plus d'un droit de stationnement mais d'une redevance d'utilisation du domaine public, nommée redevance de stationnement. L'instauration et la fixation du barème tarifaire de cette redevance relèvent de la compétence du conseil municipal. Par les délibérations n° 2016/034, 2017/1645 et 2018/028 du 19 février dernier, les nouvelles modalités du fonctionnement du stationnement sur voirie ont été adoptées.

Le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2018 s'élève à la somme de **1 335 850 €** se décomposant comme suit :

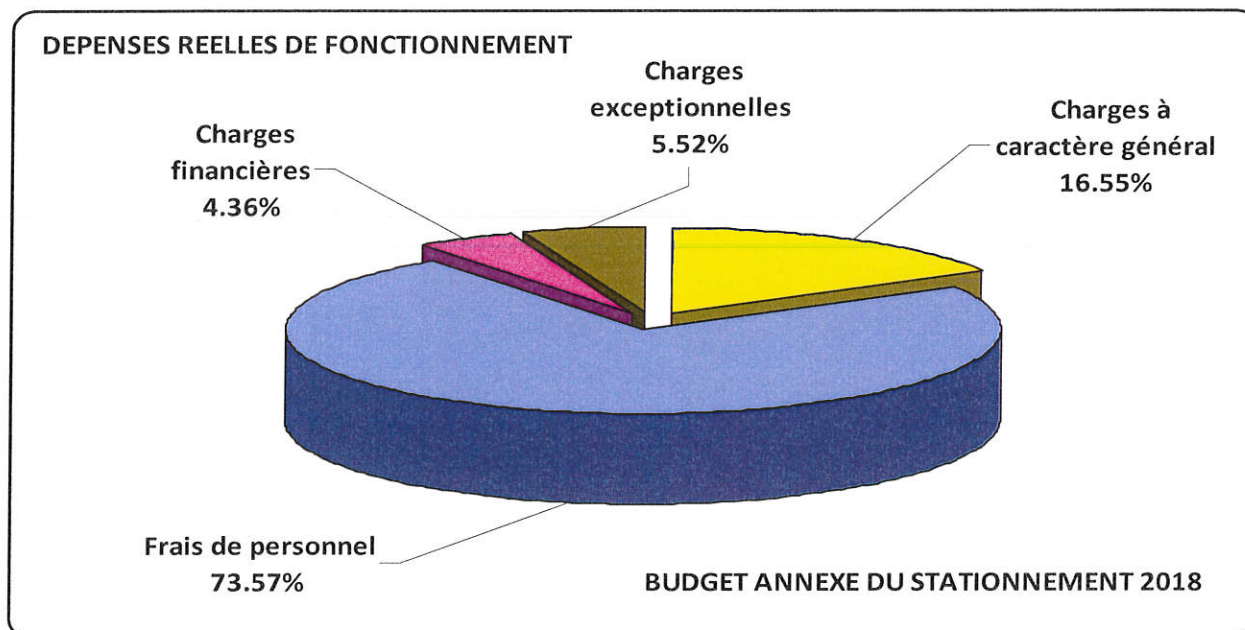
- Section Fonctionnement : **1 190 065.00 €**
- Section Investissement : **145 785.00 €**

A. Répartition par chapitres en section fonctionnement :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	145 000.00	Chap. 70	Ventes et Prestations de services	1 190 065.00
Chap. 012	Frais de personnel	800 000.00	Chap. 73	Impôts et taxes	0.00
Chap. 66	Charges financières	47 445.00			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	60 000.00			
Total Dépenses réelles		1 087 445.00	Total Recettes réelles		1 190 065.00
Chap. 023	Virement à la section investissement	90 000.00			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	12 620.00			
Total Dépenses		1 190 065.00	Total Recettes		1 190 065.00

1. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent les achats et charges externes, les frais de personnel, les intérêts de l'emprunt contracté, les dotations aux amortissements du matériel et le virement vers la section d'investissement.



↳ Les dépenses réelles de fonctionnement concernent :

- **Au chapitre 011** : ce chapitre retrace principalement les charges liées à la maintenance des logiciels et à l'entretien du matériel pour un montant global de 100 000 € ainsi que la redevance d'occupation temporaire du domaine ferroviaire signée avec la Collectivité Territoriale consentie à la commune pour la réalisation d'une aire de stationnement quartier de l'Amirauté pour un montant de 80 000 € (Cette convention signée en Décembre 2013 lie la Ville et la CTC pour une période de cinq années).
- **Au chapitre 012** : les charges de personnel totalisent 800 000 € pour l'année 2018.
- **Au chapitre 66** : ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts pour un montant prévisionnel de 47 445 €.
- **Au chapitre 67** : au sein de ce chapitre est comptabilisé le reversement des recettes des horodateurs à la régie du Port de plaisance pour 60 000 €.

↳ Les dépenses d'ordre de fonctionnement concernent :

- **Au chapitre 042** : ce chapitre totalise 12 620 €. Il enregistre la comptabilisation des amortissements du matériel et outillage.
- **Au chapitre 023** : ce chapitre enregistre le virement vers la section d'investissement à hauteur de 90 000 €.

2. Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré dans sa majorité par les recettes des horodateurs et les abonnements des usagers. La redevance de stationnement ainsi que le Forfait Post Stationnement (FPS) prévus par l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales (CGCT) constituent des recettes non fiscales de la section de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article L. 2331-4 du CGCT et s'analysent comme des redevances d'occupation du domaine public en application de l'article L. 2125-9 du code général de la propriété des personnes publiques

- **Au chapitre 70** : sont comptabilisées à hauteur de 1 190 065 € les redevances d'occupation des usagers. Suite au changement de législation, l'ensemble des recettes liées au stationnement sont désormais considérées comme des redevances imputées au chapitre 70 « produits des services du domaine ». Les comptes 70383 et 70384 retracent respectivement la redevance de stationnement et le forfait de post-stationnement (FPS) prévus par l'article L. 2333-87 du CGCT.

Elles demeurent stables par rapport aux recettes 2017 malgré un démarrage au ralenti.

B. Répartition en section d'investissement :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Dette en capital	90 000.00	Chap. 13	Subventions reçues	43 165.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 000.00			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	17 000.00			
Chap. 23	Immobilisations en cours	33 785.00			
Total Dépenses réelles		145 785.00	Total Recettes réelles		43 165.00
			Chap. 021	Virement provenant du fonctionnement	90 000.00
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	12 620.00
Total Dépenses		145 785.00	Total Recettes		145 785.00

1. Dépenses d'investissement

↳ Les principales dépenses d'investissement sont :

- **Au chapitre 16** : ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts pour 90 000 €.
- **Aux chapitres 20-21-23** : ils comptabilisent à hauteur de 55 785.00 € des acquisitions de matériels techniques et informatiques ainsi que divers travaux d'aménagement.

2. Recettes d'investissement

↳ Les recettes réelles d'investissement concernent :


- **Au chapitre 13** : Une somme de 43 165 € est inscrite au titre de l'aide exceptionnelle du conseil départemental destinée à alléger les charges financières en capital pour l'emprunt comptabilisé au sein de ce budget.

↳ Les recettes d'ordre d'investissement concernent :

- **Au chapitre 040** : ce chapitre totalise 12 620 €. Il comporte la comptabilisation des amortissements du matériel et outillage.

- **Au chapitre 023** : ce chapitre enregistre le virement provenant de la section de fonctionnement à hauteur de 90 000 €.

C. L'endettement est le suivant

Prêteurs	Montant emprunté	Capital restant dû au 01/01/2018	% du CRD	Nombre d'emprunts
 Caisse Epargne	1 500 000.00 €	1 105 264.61 €	100 %	1
	1 500 000.00 €	1 105 264.61 €	100 %	1

La synthèse de la dette du budget du stationnement est la suivante :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
1 105 264.61 €	4.50 %	9 ans 11 mois	6 ans

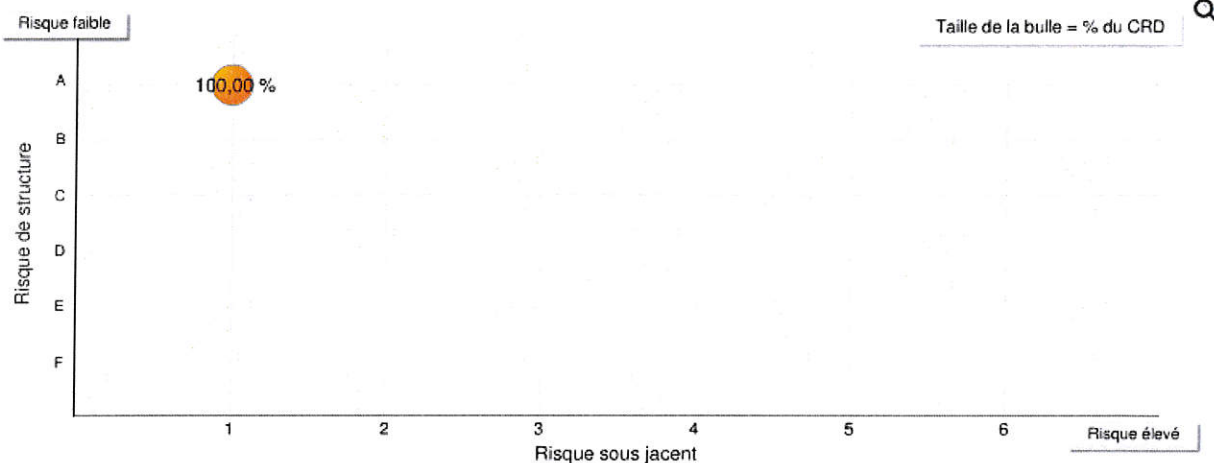
Pour 2018, le montant du flux de la dette est de 137 420.00 € et se répartit de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 89 930.00 €
- Montant des intérêts à payer : 47 490.00 €

L'intégralité de l'emprunt souscrit sur ce budget annexe est classé 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Taux	Capital restant dû	CBC
Caisse d'Épargne	2012	1 500 000.00 €	Taux fixe 4.43 %	1 105 264.61 €	1A
		1 500 000.00 €		1 105 264.61 €	

Dette selon la charte de bonne conduite



Tels sont les principaux éléments du budget primitif 2018 du budget annexe du stationnement que je vous demande de bien vouloir approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 19, février 2018 ;
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 mars 2018 ;

ADOPTE

Par 34 voix pour

6 voix contre (M. Luciani, M. Ciabrini, M. Leonetti, Mme Grimaldi d'Esdra, M. Bastelica, Mme Simonpietri)

Le Budget Primitif du budget annexe du stationnement, exercice 2018, qui se présente ainsi que suit :

Dépenses de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
16	Dettes et emprunts	90 000.00	34	6	
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00	34	6	
21	Immobilisations corporelles	17 000.00	34	6	
23	Immobilisations en cours	33 785.00	34	6	
Total des dépenses d'investissement		145 785.00	34	6	

Recettes de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
13	Subventions d'investissement	43 165.00	34	6	
040	Amortissements des Immobilisations	12 620.00	34	6	
023	Virement vers la section investissement	90 000.00	34	6	
Total des recettes d'investissement		145 785.00	34	6	

Dépenses de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	180 000.00	34	6	
012	Charges de personnel et assimilés	800 000.00	34	6	
66	Charges financières	47 445.00	34	6	
67	Charges exceptionnelles	60 000.00	34	6	
042	Dotations aux amortissements	12 620.00	34	6	
023	Virement vers la section investissement	90 000.00	34	6	
Total des dépenses de fonctionnement		1 190 065.00	34	6	

Recettes de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
70	Produits des services et du domaine	1 190 065.00	34	6	
Total des recettes de fonctionnement		1 190 065.00	34	6	

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVÉE
5 - AVR. 2018
BUREAU DU COURRIER